

Bilan des évaluations externes au 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article D.312-202, les organismes habilités par l'Agence sont tenus de lui adresser un rapport d'activité qui lui permet notamment d'examiner le respect des dispositions issues de l'annexe 3-10 du code de l'action sociale et des familles.

Les organismes habilités ont remis leur rapport d'activité via l'Extranet de l'Agence.

I- Le déploiement du dispositif d'évaluation externe

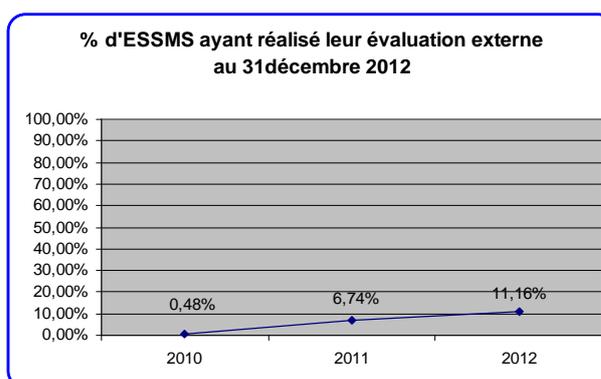
I-1 Données relatives aux organismes habilités ayant réalisé des évaluations externes

1042 organismes étaient habilités lors du second semestre 2012 et devaient donc déclarer leur activité à l'Anesm. Parmi eux, **200** organismes (soit 20%) ont déclaré avoir eu une activité d'évaluation externe au cours de ce semestre.

Ces 200 organismes ont conduit 1022 missions d'évaluation externe dont 515 qui étaient achevées au 31 décembre 2012 sur le second semestre.

I-2 L'engagement des ESSMS dans le dispositif

Désormais, 2735 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ont réalisé leur évaluation externe. Cela représente 11.16% des ESSMS devant transmettre les résultats d'une évaluation externe d'ici le **3 janvier 2015**.



En comptant les évaluations en cours ce sont **14 %** des ESSMS qui ont engagé le processus d'évaluation externe.

I-3 La localisation géographique des évaluations externes en cours de réalisation ou réalisées en 2012

Les ESSMS qui se sont engagés dans l'évaluation externe en 2012 sont majoritairement situés en Ile de France, Rhône Alpes, Pays de la Loire et Nord Pas-de-Calais.

Régions	Evaluations externes réalisées et en cours en 2012
ALSACE	20
AQUITAINE	98
AUVERGNE	92
BASSE-NORMANDIE	58
BOURGOGNE	30
BRETAGNE	56
CENTRE	79
CHAMPAGNE-ARDENNE	19
FRANCHE-COMTE	47
HAUTE-NORMANDIE	40
ILE-DE-FRANCE	247
LANGUEDOC-ROUSSILLON	45
LIMOUSIN	47
LORRAINE	23
MIDI-PYRENEES	80
NORD-PAS-DE-CALAIS	112
PAYS-DE-LA-LOIRE	203
PICARDIE	32
POITOU-CHARENTES	23
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	97
RHONE-ALPES	128
DOM-TOM	20
CORSE	2

II- Le profil des missions d'évaluation par catégorie d'ESSMS

L'Anesm analyse les données déclarées par les organismes habilités pour chaque ESSMS et identifie ainsi des tendances sur plusieurs indicateurs clés comme : le nombre de missions d'évaluation externe par catégorie d'ESSMS, le coût moyen d'une mission d'évaluation externe, le nombre moyen d'évaluateurs nécessaires à une évaluation, la durée moyenne d'une mission d'évaluation et, enfin, le nombre de jours/homme facturés.

II-1 Le nombre de missions d'évaluation externe pour les principales catégories d'ESSMS évalués

Les Organismes de Services A la Personne (OSAP) se démarquent largement des autres catégories d'ESSMS, en raison de l'obligation pour certains d'entre eux d'une évaluation externe tous les 5 ans en vue du renouvellement de leur agrément. Ils représentent la catégorie qui connaît le plus fort déploiement avec **1 331** missions d'évaluation externes réalisées depuis 2010.

Missions d'évaluation externe réalisées par catégorie d'ESSMS	2010	2011	2012	Total cumulé au 31 décembre 2012	Part des catégories d'ESSMS au sein des missions d'évaluation externes réalisées
EHPAD	39	54	140	233	9%*
CHRS	2	8	11	21	1%
OSAP	34	1301	314	1649	60%
IME/ITEP	9	34	90	130	5%
ESAT	9	18	78	105	4%
SAVS/SAMSAH			45	45	2%
SESSAD			39	39	1%
SSIAD			124	124	5%
Foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés			40	40	1%
MAS/FAM/FOYER			96	96	4%
MECS			13	13	0.48%
Autres	24	123	93	240	9%
TOTAL	117	1535	1083	2735	100%

* 9% des missions d'évaluations réalisées au 31 décembre 2012 concernent des EHPAD

On note en 2012 l'engagement significatif dans l'évaluation externe de catégories nouvelles d'ESSMS, notamment dans le secteur du handicap.

II-2 Le coût moyen d'une mission d'évaluation externe

Au sein même de chaque catégorie d'ESSMS, il est noté de fortes disparités de prix entre les structures. Leurs différences de taille et d'organisation peuvent expliquer ces disparités. Ces montants sont donc à prendre avec précaution, les moyennes nationales sont plus représentatives.

Cumul au 31 décembre 2012	Prix moyen TTC en €
EHPAD	7 809 €
CHRS	6 953 €
OSAP	3 440 €
IME-ITEP	7 337 €
ESAT	6 011 €
Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés	5 464 €
MAS/FAM/Foyers	6 121€
SESSAD	4 639 €
SAVS/SAMSAH	4 103 €
MECS	6 375 €
SSIAD	4 599 €

Le prix moyen des évaluations externes évolue à la hausse pour certaines catégories d'ESSMS : 13 % pour les EHPAD, 5% pour les IME/ITEP et 17%ESAT. Les moyennes pour les SESSAD, SSIAD, Foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés, les MAS/FAM/Foyers et les MECS sont aujourd'hui plus représentatives.

II-3 Le nombre de jours/homme facturé

Les déclarations des organismes habilités permettent d'identifier le nombre de jours/homme facturés selon les catégories d'ESSMS :

	Cumul au 31 décembre 2012
EHPAD	7.8
CHRS	6.7
OSAP	3.6
IME-ITEP	6.5
ESAT	5.5
Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés	5.2
MAS/FAM/Foyers	5.8
SESSAD	4.3
SSIAD	4.5
MECS	5.4

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

SIGLE	DEROULE
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MECS	Maison d'enfants à caractère social
OASP	Organisme agréé de service à la personne
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile